

## Nationale 2021

Du 03 au 06 septembre 2021 inclus

## **BULLETIN D'INSCRIPTION PAR VOITURE**

## L'inscription se fait uniquement pour la totalité du séjour.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans règlement. Annulation impossible sauf évènement majeur avec justificatif.

935 935	<b>amiclub</b> de france
	ne Nationale 06 septembre 2021
	Normandie 1 au Pays d'Auge
30 an	s du Club
	60 ans de l'Ami 6

VÉHICULE														
Modèle :		Couleur : Immatriculation :												
CONDUCTEUR (1 <sup>ère</sup> personne)														
Nom:		Р			Prénom :			N° adhérent :						
Adresse :														
Code postale :		Ville :												
Téléphone porta	ortable : Adresse mail :													
	aille Teeshirt – tableau des tailles en bas du document (cocher la taille correspondante) :  ■ XS ■ S ■ M ■ L ■ XXL ■ XXXL									KL				
2 <sup>ème</sup> personne						3 <sup>ème</sup> personne								
Nom:	Préi	nom :				Nom :				Prénor	n :			
N° adhérent : Taille Teeshirt – tableau des tailles en bas du document (cocher la taille correspondante) : ☐ XS ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL ☐ XXL ☐ XXXL						N° adhérent : Taille Teeshirt – tableau des tailles en bas du document (cocher la taille correspondante) :  ☐ XS ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL ☐ XXL ☐ XXXL								
MONTANT:	-							xs	S	М	L	XL	XXL	XXXL
Nombre d'adhér	<mark>260 € / in</mark> ents :	<mark>iscrit noi</mark> X				)   A-	A	47 <sub>cm</sub>	50cm	53cm	56cm	59cm	62cm	65cm
Nombre de non	adhérents	: X	260	€		B 	В	65 <sub>cm</sub>	69cm	72cm	74 <sub>cm</sub>	76cm	78cm	80 <sub>cm</sub>
TOTAL	=			€									out government of the	

Bulletin d'inscription à renvoyer **impérativement avant le 30 juin 2021** par mail à <u>webmaster@amiclubdefrance.net</u> si paiement par virement ou par courrier à : Mickaël TOUCHARD, 26 impasse des Colmines 27350 ETREVILLE avec un chèque à l'ordre de l'AMICLUB DE FRANCE

Chaque véhicule déclaré dans cette rencontre et en circulation, demeure sous l'entière responsabilité de son propriétaire et/ou du titulaire de la carte grise. Le véhicule doit être en règle avec les obligations prévues par la loi : assurances, agrément par un centre de contrôle technique, etc ...

Les participants se doivent de respecter les règles du code de la route. L'adhésion et la participation à cette sortie valent décharge pleine et entière et sans réserve vis-à-vis de l'organisateur de cette balade. Toutes les conséquences de cette participation tant au point de vue civil que pénal et notamment des accidents matériels et/ou corporels d'un ou des participants seront à la charge des personnes incriminées et non de l'organisateur.

<u>Règlement par virement :</u>

IBAN: FR76 1027 8072 5500 0204 0310 102

À	le	
Signature :		